



## Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

**Adresse** : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

**Tél**: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

**Mail** : [cfdt@cfdtpenit.org](mailto:cfdt@cfdtpenit.org)

**Site** : [www.cfdtpenit.org](http://www.cfdtpenit.org)

Douai le 29/04/2024

Eric FIEVEZ  
Secrétaire Général  
CFDT PENITENTIAIRE  
A

Monsieur Sébastien CAUWEL  
Directeur Administration Pénitentiaire

Objet : Situation des CPIP placés

Monsieur Le Directeur,

Je vous sollicite afin de pouvoir apporter une attention particulière à la situation des CPIP placés.

**La CFDT Pénitentiaire demande une vraie prime spécifique remplaçant les dispositifs actuels qui restent insuffisants :**

La circulaire du 25/04/2013 prévoyait le versement aux CPIP placés, en fin d'année, d'une modulation de l'IFPIP qui était versée sur leur dernière fiche de paie de l'année civile en cours.

En cas d'année incomplète, le montant de la modulation annuelle était versé au prorata des mois effectués en tant que CPIP placé. Les montants étaient actualisés chaque année par la DAP.

Il apparaît clairement que la dite circulaire est devenue en partie obsolète.

L'IFPIP ayant disparu au profit du RIFSEEP, les CPIP placés se voient octroyer du CIA (complément indiciaire annuel).

Cependant, de nombreux collègues nous font remonter que cela n'est pas le cas et que des disparités existent selon les directions interrégionales.

**La CFDT Pénitentiaire** interpelle donc le ministère sur la nécessité de mettre en place une **prime spécifique pour les CPIP placés** (ce qui permettrait une valorisation financière de ces fonctions supérieure aux 61.75<sup>e</sup> mensuel .....)

**La CFDT pénitentiaire sollicite également une attention particulière concernant les frais engagés par ces agents :**

Depuis la réévaluation des frais de repas, certains agents placés se retrouvent dans des situations difficiles car parfois les tarifs dépassent le cadre réglementaire et ces agents ne sont pas remboursés au-delà d'une certaine somme.

Les collègues placés nous ont également alertés sur des difficultés récurrentes de remboursement de frais avancés, alors que le logiciel Chorus est souvent mis en cause et que par ailleurs sont mis en suspend les remboursements des frais engagés par les professionnels du 26 avril au 13 mai 2024.

Seules les hôtels et les transports réservés payés d'avance seront assurés mais quid des déplacements qui n'auront pas pu être anticipés.....

Enfin, alors que les difficultés se multiplient pour les CPIP Placés, nous apprenons l'ouverture de postes de rattachement sur des DISP où l'on ne peut plus assurer le remboursement des avances faites par les CPIP placés dans le cadre de leurs missions. Dans ce cas, ne serait-il pas plus judicieux d'ouvrir des postes de CPIP classiques et non pas placés ? .....ou alors, il faut envisager une enveloppe budgétaire spécifique permettant aux CPIP placés de ne pas connaître les difficultés qu'ils rencontrent régulièrement.

**Nous comprenons qu'il faille faire des économies mais non, les CPIP Placés doivent pouvoir exercer sans avoir à se soucier de savoir s'ils seront remboursés à la hauteur des dépenses engagées.**

La **CFDT Pénitentiaire** vous alerte donc dans le cadre de l'attractivité des professions de justice avancée par le Garde des Sceaux au début de l'année 2024 et cela commence par le fait de ne pas devoir payer pour travailler, en ne sachant pas quand les remboursements interviendront.

Ces difficultés nuisent gravement à la qualité de vie au travail et si elles perdurent dans le temps, il ne faudra pas s'étonner de l'accentuation de l'évaporation que connaissent certains corps de métiers de notre ministère.

**Les CPIP placés, comme les autres agents, méritent une rémunération adaptée à leurs compétences professionnelles et le fait d'être placés, est une expertise professionnelle supplémentaire devant être reconnue par une prime spécifique accompagnée d'une stabilité de prise en charge des frais engagés par ces derniers.**

**Nous souhaitons une vraie reconnaissance pour ces agents et de manière générale de la filière insertion et probation dont les conditions de travail se dégradent de jour en jour.....**

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette situation, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, l'expression de mon plus profond respect

Eric FIEVEZ

